

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

28

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**GONFARON
– RESIDENCE « LE PRE
DES AIRES »
EXTENSION POLE
MEDICAL**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès
soudain d'un administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO,
Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que par acte en date du 06/04/2011, la Commune de Gonfaron a consenti par voie de bail emphytéotique à VAR HABITAT l'acquisition des parcelles E 1390 et 1393 formant la résidence de 25 logements « Le Pré des Aires » ainsi que la création d'un pôle médical, pour une durée de 65 ans et devant se terminer le 05/04/2076.

La Commune a sollicité l'Office pour une extension du pôle médical, afin de permettre la venue de nouveaux praticiens et de mieux accueillir la patientèle.

Le projet d'extension du pôle médical consiste en l'édification d'un bâtiment en RDC de 150 m² utile.

Le prix de revient de l'opération est estimé à 715 000 € TTC.

Afin de garantir un prix de location compatible avec le territoire et ce secteur professionnel à enjeux, les équilibres financiers imposent de se positionner sur le long terme. Ainsi, il y a lieu de prolonger de 15 ans le bail emphytéotique initialement signé avec la commune de Gonfaron, le 06/04/2011 afin de porter sa durée à 80 ans au lieu de 65 ans actuellement.

Enfin, le projet de construction empiétant légèrement sur le foncier municipal contigu, cela implique de modifier également l'assiette foncière du bail initial.

Ainsi, la nouvelle assiette foncière porterait désormais sur :

Commune : GONFARON

Section : E

Numéros : * 1390 pour 104 m²

* 1393 pour 4426 m²

* une parcelle d'une superficie de 42 m² à détacher de la parcelle E n°1392, propriété de la Commune.

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et valider son coût prévisionnel,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
 - La modification de la durée du bail signé le 05/04/2011 pour la porter à 80 ans
 - La modification de l'assiette du bail signé le 05/04/2011
 - Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI